|  |
| --- |
| Armoiries_couleurs_5x3cm |
| **REPUBLIQUE TOGOLAISE**- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - |
| **MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES**- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - |
| Logo_CN_REDD+ |
| **COORDINATION NATIONALE REDD+**- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - |
| ***Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)***- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - |
| AUTOEVALUATION PARTICIPATIVE DU PROCESSUS DE PREPARATION DU TOGO A LA REDD+**RESULTATS DES CONSULTATIONS REGIONALES PAR CATEGORIE DE PARTIES PRENANTES** |
|  |
| ***CATEGORIE D’ACTEURS*** : Les services techniques déconcentrés |
|  |
| ***Rapport synthèse de la Région Maritime*** |
|  |
| **Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation****Activités A13C1 du PTBA 2021** |
| **Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale** |

**Mai 2021**

1. **Introduction**

Depuis 2015, le Togo conduitson processus de préparation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et de dégradation des forêts (REDD+). Ce processus consiste à (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques ; (ii) lutter contre la pauvreté et (iii) asseoir les bases d’un véritable développement durable et d’une économie verte.

D’énormes progrès sont enregistrés et le Togo se prépare pour boucler la phase de préparation par l’élaboration de son dossier préparatoire ou R-Package. Ce document confirme qu’un pays est suffisamment avancé dans la préparation à la REDD+ et que tous les outils nécessaires sont mis en place et fonctionnels pour passer à l’étape de mise en œuvre de la REDD+.

L’auto -évaluation participative du processus de préparation à la REDD+ avec les parties prenantes, est l’étape cruciale qui permettra de collecter les données et informations nécessaires à l’élaboration du R-Package. Ce processus participatif d’auto – évaluation se basera sur les 34 critères du cadre d’évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF. Ces derniers portent entre autres sur la responsabilité et la transparence, le mandat et le budget opérationnels, le mécanisme de coordination multisectoriel et la collaboration intersectorielle, les capacités de supervision technique et de gestion de fonds ainsi que sur le mécanisme de remontée d’information et de recours. L’autoévaluation permettra, pour chaque critère, de (i) recueillir les commentaires et les observations des parties prenantes au processus et (ii) identifier les points forts et les points faibles ainsi que les activités à mettre en œuvre pour améliorer les points faibles.

C’est dans ce cadre qu’un atelier d’autoévaluation a eu lieu le 21 mai 2021 à Tsévié dans la salle de réunion de l’Hôtel MELISSA pour réunir les acteurs de la région Maritime. Organisé en plusieurs groupe d’acteurs, les services techniques déconcentrés de la région Maritime se sont penché comme tous les autres groupe sur le dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation ; la sensibilisation, participation et consultation ; la préparation de la stratégie nationale REDD+ ; la réalisation de l’évaluation environnementale sociale stratégique ; la préparation du mécanisme de gestion des plaintes ; l’élaboration du mécanisme de partage de bénéfices (MPB) ; l’élaboration du NRF et la mise en place du SNSF. Pour ces différents critères macros du cadre d’évaluation, ils ont formulé les points forts, les points faibles et proposé des actions d’amélioration dont la synthèse est présenté dans les lignes suivantes.

1. **Participation aux ateliers de consultation et d’auto-évaluation**

Tout comme dans la conduite de toutes les activités de préparation à la REDD+, la conduite de l’autoévaluation a mobilisé plusieurs catégories d’acteurs de la région Maritime dont les services techniques décentralisés. L’atelier de l’autoévaluation organisé dans la région a mobilisé 107 acteurs de différentes de parties prenantes dont 19 cadres venant de la direction régionale de l’environnement et des ressources forestières, de la direction régionale de l’office de développement et d’exploitation des forêts (ODEF), de la direction régionale de l’agriculture, de la direction régionale du Plan, de la direction régionale ICAT, de la direction de développement à la base, de la direction régionale de la promotion de la femme. Les représentants de l’Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), de l’énergie et de la culture n’ont pas répondu à l’invitation.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Structures | Nbre prévu | Nbre réalisé |
| Total | Hommes | Femmes |
|   | Services Techniques déconcentrés |   |   |   |   |
| 1 | Direction régionale de l’environnement et des ressources forestières | 10 | 9 | 8 | 1 |
| 2 | Direction régionale ODEF | 1 | 1 | 1 | 0 |
| 3 | Direction régionale de l’agriculture | 4 | 4 | 4 | 0 |
| 4 | Direction régionale de la planification, du développement et de l’aménagement du territoire (DRPDAT) | 1 | 1 | 1 | 0 |
| 5 | Direction régionale ICAT | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 6 | ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique) | 1 | 0 |   |   |
| 7 | Direction de développement à la base (ANADEB) | 1 | 1 | 1 |   |
| 8 | Direction régionale promotion de la femme | 1 | 1 | 0 | 1 |
| 9 | Direction régionale de l’eau et de l’hydraulique villageoise | 1 | 1 | 1 | 0 |
| 10 | Direction régionale Urbanisme et habitat | 1 | 0 |   |   |
| 11 | Direction régionale Mines et énergie | 1 | 0 |   |   |
| 12 | Direction de la culture | 1 | 0 | 0 |   |
|   | Sous-Total | 24 | 19 | 16 | 3 |

1. **Conclusion de l’évaluation des services techniques décentralisés de la région Maritime**

Les acteurs des services techniques décentralisés de la région Maritime après avoir énuméré plusieurs points forts du processus ont conclu que le Togo a suffisamment avancé dans la préparation à la REDD+ et souhaitent qu’il soit accompagné dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale REDD+.

Cependant, ils souhaitent que certaines actions soient améliorées comme :

* le renforcement des capacités en mobilisation des ressources et en élaboration des projets
* la poursuite des sensibilisations auprès des populations à la base doivent en vue de l’appropriation du processus.
* des mesures d’accompagnement pour intensifier la restitution des informations au niveau des parties prenantes
1. **Résultats de l’évaluation des critères par composante et sous – composante**

Les résultats de l’auto-évaluation participative du processus de préparation à la REDD+ décrivant les points forts et faibles de chacun des critères et les activités à réaliser par les services techniques déconcentrés sont indiqués dans le tableau ci-après.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | **Aspects à évaluer** | **Points forts** | **Points faibles** | **Activités à mener pour améliorer les points faibles** |
| 1 | Dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+ | - Mise en place par décret d’un comité national REDD+, d’un Groupe national de travail, d’une coordination nationale, - Mise en place des points focaux régionaux et préfectoraux- Mise en place de la plateforme des OSC - Mise en place des Commissions communales de développement durable (CCDD)- Mise en place d’un cadre régional de concertation- Mise en place du consortium femme REDD+ | - Manque de moyen financier pour le fonctionnement régulier du cadre régional de concertation | - Définir un cahier de charge du cadre de concertation régional- Mobiliser des ressources à travers les projets pour l’organisation des rencontres du cadre régional de concertation- redynamiser le cadre de concertation régional |
| 2 | Sensibilisation, participation et consultation | - Organisation des ateliers d’informations, d’échanges et de validation de façon participative et inclusive Ces rencontres ont permis à tous les acteurs de comprendre le processus REDD+, leur rôle et responsabilité, et de s’impliquer activement dans le processus Les consultations organisées aux niveaux national, régional, préfectoral et local ont permis aux parties prenantes d’exprimer leur avis et préoccupations sur les différentes activités de processus (Préparation de la stratégie nationale REDD+, évaluation environnementale sociale stratégique, Préparation du mécanisme de gestion des plaintes, Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices…)Ces différents résultats des consultations ont été partagé et publiés à partir des rapports et sur le site WEB de la REDD+ | - La sensibilisation n’a pas pris suffisamment en compte les langues locales | - Intensifier les sensibilisations surtout au niveau local en prenant en compte les langues locales |
| 3 | Préparation de la stratégie nationale REDD+ | - Réalisation de 9 études analytiques et 4 études transversales à travers une large consultation pour la prise en compte des points de vue des acteurs- Elaboration participative suivi de la validation régionale du premier draft de la stratégie REDD+- Evaluation participative des impacts positifs et négatifs potentiels de la mise en œuvre de la stratégie REDD+- Hiérarchisation des différentes options des axes stratégiques- Elaboration et validation participative et inclusive de la version finale de la stratégie REDD+ |  |  |
| 4 | Réalisation de l’évaluation environnementale sociale stratégique | - Analyse de faisabilité des options stratégique à travers l’EESS dans une démarche participative et inclusive- Suppression de certaines actions- Elaboration et validation participative des options applicables au niveau national, régional et local- Elaboration et validation des CGES, CP, PGP, CPR |  |  |
| 5 | Préparation du mécanisme de gestion des plaintes | - Un MGP de la phase de préparation a été élaboré, validé et est opérationnel- Renforcement de capacité des acteurs impliqués aux niveaux préfectoral et régional | - La sensibilisation sur le MGP n’a pas touché suffisamment d’acteurs | - Intensifier les sensibilisations pour toucher plus d’acteurs |
| 6 | Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices | - Un MPB a été élaboré et validé avec option de voter une loi spécifique de gestion de partage des bénéfices | - Absence d’une loi spécifique au MPB | - Proposer un projet de loi |
| 7 | Elaboration du NRF |  |  |  |
| 8 | Mise en place du SNSF |  |  |  |

**Annexes**

* **Liste de présence**